

Compte-rendu de la Commission Paritaire Locale Unique du 19 juin 2017 (Niveau I bis à IV A)

Représentants de l'Etablissement	Représentants du personnel
Mohamed SLIMANI, DT Eure, Président de séance	Anne-Sophie LECLERC, représentante du personnel
Patrick LIPINSKY, Chef de Projet RH Rouen	pour la CGT et secrétaire de séance
Virginie MUSTEL, Gestion des Carrières et Mobilités, secrétaire technique de séance	Jannick LE VIAVANT, représentante du personnel pour le SNU FSU

En début de séance le SNU fait une déclaration :

Les élus SNU-FSU portent les revendications des agents publics en veillant au respect et à la défense du statut de 2003.

A l'occasion de cette CPLU le SNU-FSU tient à rappeler – et demander- certains points déjà abordés lors des précédentes commissions.

- Calendrier annuel. Tout comme l'année dernière nous demandons, à des fins d'organisation, que soit établi un calendrier annuel prévisionnel de TOUTES les instances représentatives du personnel incluant donc la CPLU Et ce au plus rapide.
- Lors de précédentes CPLU nous avions alerté sur la difficulté de préparer sereinement les dossiers pour la CPLU, certains dossiers absents, incomplets ou indisponibles la semaine précédant la CPLU. Ce fut encore le cas cette fois ci et ce malgré le report de la CPLU.
- Pour information la DG donne son accord pour que tous les élus anciennement et nouvellement élus disposent des textes de références : statut, décrets, décisions... Ces textes doivent être remis en juin à chacun.

MOUVEMENT 04-2017

Poste 345491 DPRS Colombelles Technicien appui gestion Niv. II

Une candidature de droit public »

Etablissement : 2 Pour
Elues CPLU : 1 CGT Pour
1 SNU-FSU Pour

UNANIMITE

Poste 345465 Alençon Conseiller Niv. II (dédié entreprise)

Une candidature de droit public

Etablissement : 2 Pour

Elues CPLU : 1 CGT Pour

1 SNU-FSU Pour

UNANIMITE

Pour rappel: le SNU tient à assurer à l'ensemble des collègues que chaque dossier est traité individuellement, avec toute l'attention nécessaire. Les élus du SNU défendent des valeurs d'équité et d'objectivité. Ils préparent les votes en respectant des critères liés :

- à l'ancienneté à l'agence et dans le poste pour les mouvements
 - à l'ancienneté et à la périodicité des avancements pour les opérations de carrière
- en dehors de toute appartenance syndicale.

Les élues du SNU FSU, Maria-Jesus MOLINA SANCHEZ, Jannick LE VIAVANT